

Par : Patrick Ménard

**Groupe Patrick Ménard assurances inc.
Cabinet en assurance de dommages**

**FORMATION
GESTION DES SINISTRES**

OBJECTIF

- Sensibilisation des membres de L'A.S.C.Q. à la bonne gestion de vos sinistres
- Bien comprendre le mécanisme de tarification des assureurs
- Connaitre les moyens de prévention simple pour réduire les possibilités de sinistres

SUJETS ABORDÉS

- Les sinistres en chiffres
- Type de sinistres
- Critères pour l'établissement des primes par l'assureur
- Règle principale de souscription
- Conséquence d'un sinistre lors du renouvellement /nouvelle affaire
- Sinistre les plus courants
- Mesure de prévention incendie
- Mesure de prévention vol
- Mesure de prévention dommage par l'eau
- Faire une bonne gestion des sinistres « c'est payant »

Les sinistres en chiffre

Ratio prime/sinistres en 2001

(moyenne de 5 ans)

➤ 69 %

Ratio prime/sinistres en 2011

(moyenne de 5 ans)

➤ 130 %

Quel était la nature des sinistres?

- 80 % incendie
- 15 % dommage d'eau
- 5 % autres

Quel était la nature des sinistres?

- 25 % incendie
- 70 % dommage d'eau
- 5 % autres

Établissement des primes par l'assureur pour les copropriété

- Année de construction
- Type de construction
- Secteur
- Voisinage
- Nombre d'étages
- Type de chauffage
- Type de chauffage auxiliaire
- Ascenseurs
- Gym
- Piscine
- Nombre d'unités vacantes
- % de propriétaires vs locataires
- Affectation commerciale
- Valeur assurable
- Franchise
- Historique de sinistre

Règle principale de souscription

Peut importe le montant payé lors d'un sinistre, les conséquences seront les mêmes

Conséquence d'un sinistre lors du renouvellement / nouvelle affaire

1^e sinistre

- Perte du « BONI » sans sinistre +/- 10% moyenne sur période de 5 ans
- Si dommages d'eau, l'assureur peut augmenter la franchise

2^e sinistre

- Majoration de prime de 12.5%
- Augmentation des franchises
- Limitation valeur assurable

3^e sinistre
Problème...!

Type de sinistre les plus courants

- Bris de réservoir d'eau chaude – 40%



- Refoulement des égouts – 20%



- Bris de tuyau des lave-vaisselle, laveuse à lessive – 15%



➤ Infiltration d'eau par le toit – 15%



➤ Inondations – 5%



➤ Autres causes – 5%

Mesure de prévention incendie

- Détecteur(s) de fumée
- Extincteur portatif
- Système d'alarme contre l'incendie



Mesure de prévention vol

- Système d'alarme contre le vol
- Gestion des accès (serrures)
- Bon voisins



Mesure préventive de dommages d'eau

- Détecteur de taux d'humidité (inclus avec les systèmes d'alarme)
- Dégager l'accès au drain de plancher
- Changer le réservoir d'eau chaude (10 ans)
- Ne pas laisser fonctionner le lave-vaisselle et/ou la laveuse à lessive pendant votre absence



➤ Fermer le robinet d'alimentation d'eau de la laveuse à lessive pendant votre absence

➤ Nettoyer les gouttières
(1 fois par année)



➤ Vérifier le clapet antiretour
(1 fois par année)

- Informez les copropriétaires ou se trouve l'entrée d'eau principales
- Vider les tuyaux et fermer l'eau lorsque vous quittez pour vacances



Faire une bonne gestion des sinistres « c'est payant »

Scénario 1

M. Larivière prépare son bain quotidien. Il installe le bouchon dans le fond du bain et ouvre les robinets.

Sa voisine, Mme Dulac sonne à la porte pour lui emprunter du sucre. De fil en aiguille, la discussion s'engage et M. Larivière oublie son bain.

30 minutes plus tard, il se rend compte que son bain à débordé et que l'eau se répand sur le plancher.

Scénario 1...

Sinistre couvert pour dommages de 5000 \$

- ▶ franchise de 1000 \$
- ▶ Chèque pour 4000 \$

Antérieurement, la prime était de 8000\$
au renouvellement :

1. Perte du rabais sans sinistre de 10%
(représente $800\$ \times 5 \text{ ans} = 4000\$$)
2. Augmentation de la franchise dommages d'eau à 2500 \$

Scénario 2

... 1 an ½ plus tard

Mme Dulac revient du cinéma et en ouvrant la porte, constate que toutes les fenêtrre sont embuées.

Elle examine partout et en ouvrant la porte du placard, elle met les pieds dans 2cm d'eau. Son réservoir d'eau chaude, âgé de 15 ans, avait rendu l'âme et s'est vidé de son contenu.

Le contenu c'est retrouvé chez M. Poisson

Scénario 2...

Sinistre couvert pour dommages de

Mme Dulac	10 000\$
M. Poisson	20 000\$
franchise de	- 2500\$

Chèque pour 27 500\$

Antérieurement, la prime était de 9240\$
au renouvellement :

1. Augmentation de prime de 12.5%
(représente $1155\$ \times 5 \text{ ans} = 5575\$$)
2. Augmentation majeure de la franchise dommages d'eau à
5000\$, 10 000\$ ou 25 000\$

Résultats

En 5 ans, la prime payée en surplus dû aux sinistres :

4000\$	(1 ^{er} sinistre)
5575\$	(2 ^e sinistre)
<hr/>	
9575\$	Total

+ les conséquences

⇒ franchises augmentées

⇒ difficulté à négocier les conditions de renouvellement

⇒ certains assureurs pourraient refuser de renouveler

Solutions...

1. Augmenter la franchise
2. Avoir une bonne prévention
3. Consulter votre courtier avant de rapporter un sinistre

CONCLUSION

**Faire la bonne gestion des sinistres
« C'EST PAYANT »**

Par : Patrick Ménard

**Groupe Patrick Ménard assurances inc.
Cabinet en assurance de dommages**